**BURKINA FASO**

**UNITE - PROGRES - JUSTICE**



**DECLARATION DU BURKINA FASO A L'EXAMEN DU RAPPORT DE LA SUISSE POUR LE TROISIEME CYCLE DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**Genève, le 9 novembre 2017**

**Monsieur le Président,**

Ma ddélégation adresse ses salutations cordiales à la ddélégation de la Suisse et la remercie pour son rapport.

Elle la félicite pour le niveau très appréciable de mise en œuvre des recommandations acceptées lors de son précédent passage devant le Groupe de travail de l’EPU. A l’occasion, ma ddélégation l’avait encouragé à adhérer aux instruments internationaux de droits humains auxquels elle n’était pas encore partie et c’est à juste titre qu’elle se réjouit de la ratification de plusieurs de ces instruments juridiques par la Suisse, y compris le retrait de sa réserve à l’égard de l’article 16.1) g de la Convention sur l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes.

Nos recommandations pour le présent EPU sont les suivantes :

1. Envisager de lever toutes les réserves à l’égard de la Convention relative aux droits de l’enfant et des articles 15.2 et 16.1) h de la CEDEF ;
2. Mettre en œuvre la recommandation du Comité sur l’élimination de la discrimination raciale relative à une définition claire et complète de la discrimination raciale et veiller à uniformiser sa législation nationale sur cette question ;
3. Tout en saluant l’adoption d’une nouvelle disposition de droit pénal interdisant les mutilations génitales féminines, nous recommandons à la Suisse de renforcer les actions d’information et de sensibilisation, mais également la répression des auteurs de ces actes.

La délégation du Burkina Faso souhaite un franc succès à la Suisse pour son EPU.

**Je vous remercie.**